

# LE TEMPS

11.11.2020, Servan Peca

## Des pesticides dans les champs bios

Une étude de Greenpeace en apporte une nouvelle preuve: les produits phytosanitaires se dispersent au gré des vents. Au mépris des bases légales préexistantes. Et au grand dam des exploitations biologiques suisses qui ont été examinées

La liste est longue. Fastidieuse pour les non-initiés. Et toxique pour tout le monde. Folpet, captane, chlorothalonil, terbuthylazine, métolachlore ou encore chlorpyrifos. Pas moins de 25 pesticides ont été détectés dans des exploitations biologiques en Suisse. Et ce, à l'insu des agriculteurs.

C'est le constat d'une étude mandatée par Greenpeace, réalisée par l'Umweltinstitut de Munich, et dont les résultats ont été publiés mercredi: les vents transportent bel et bien les pesticides des exploitations traditionnelles vers celles qui ont muté vers la production biologique. «Les substances chimiques de synthèse ne restent pas sur le lieu où elles sont utilisées, mais sont parfois transportées sur plusieurs kilomètres», résume Alexandra Gavilano, spécialiste alimentation et agriculture chez Greenpeace Suisse.

Entre mai et novembre 2019, quatre exploitations suisses ont été testées, avec l'installation de capteurs. Une vigne en Valais, des grandes cultures arables dans le canton d'Argovie et dans la région du lac du Zurich, ainsi qu'un verger au sud du lac de Constance, dans le canton de Thurgovie... A chaque fois, les résultats sont similaires. Des pesticides ont été détectés, dont certains considérés comme très toxiques pour l'homme et l'environnement.

Problème connu, mais pas résolu

Avec 15 produits, l'exposition la plus élevée a été mesurée dans la vigne valaisanne, précise Greenpeace. Qui pointe une pratique spécifique au traitement du raisin: l'épandage par hélicoptère ou par drone. Cette parcelle, située à 630 m d'altitude dans la vallée du Rhône, est voisine de quelques mètres d'une culture traditionnelle. Le vigneron a identifié le problème. Le raisin qui se trouve dans la bordure inférieure de ses parcelles, il ne le commercialise d'ailleurs pas en tant que produit bio.

Les conséquences de l'épandage par voie aérienne sont «une problématique connue pour laquelle tout le monde cherche des améliorations», confirme Pierre-Antoine Héritier. Selon le président de la Fédération valaisanne des vignerons, c'est, d'une part, lié à la pente sur laquelle sont exploitées les vignes, qui rend parfois impossibles des traitements avec un véhicule terrestre. Et, d'autre part, à l'éclatement des parcelles. «C'est un damier invraisemblable. C'est historique, et lié aux différentes familles de propriétaires et aux héritages, poursuit-il. Avec la multiplication des exploitations bios, des solutions intelligentes vont devoir émerger.»

Il réfute cependant tout affrontement entre les vigneron·ne·s bio et le non bio. «On essaie de les monter les uns contre les autres. Mais la réalité du terrain est différente, il y a une bonne entente.» Pierre-Antoine Héritier dit aussi comprendre la frustration des agriculteur·ne·s qui sont passés au bio, qui «doivent fournir beaucoup de travail pour être éligibles. C'est normal qu'ils soient contrariés.»

Les agriculteur·ne·s qui ont accepté de participer à l'enquête ont émis comme condition de ne pas être identifiable·s. Crainte d'être mis sous pression et d'être pointés du doigt. Mais aussi de ne plus pouvoir vendre avec une étiquette bio.

L'ampleur des pertes financières? «Les cas sont très différents en fonction des produits, répond le porte-parole de Bio Suisse. Ce qui est certain, c'est qu'ils ont davantage de travail pour un même rendement.»

Si l'étude n'a porté que sur quatre cas, l'enjeu est loin d'être anecdotique. Un sixième des terres agricoles du pays est désormais cultivé selon les critères biologiques. En cinq ans, le chiffre d'affaires du bio est passé de 2,2 à 3,2 milliards de francs, soit 10% de parts de marché.

## Poser un cadre

Cette étude de Greenpeace sert également d'outil pour lancer un appel. «C'est une étude exploratoire. Elle a pour objectif d'inciter les autorités à lancer une collecte de données de plus grande ampleur», précise le porte-parole de l'ONG. Dans sa communication, elle invite aussi le monde politique à ne pas suspendre ni retarder les discussions sur l'écologisation de l'agriculture, discutée dans le cadre de la nouvelle politique agricole, surnommée PA22+. Mais l'ONG se montre précise dans ses revendications: interdiction des hélicoptères, utilisation réglementée des drones et retrait d'autorisation de certains pesticides particulièrement volatils.

A Berne, deux initiatives contre les pesticides devraient être votées en 2021. Et plusieurs interpellations parlementaires sont récemment parvenues au Conseil fédéral. Sur l'épandage en particulier, le gouvernement propose, dans le cadre de la PA22+, de lier les paiements directs à l'utilisation de techniques permettant de réduire le phénomène appelé la dérive.

Plusieurs modes d'emploi et documents d'aide à l'exécution ont été émis par les offices fédéraux de l'environnement et de l'aviation civile ces dernières années. Ceux-ci régissent en détail la pratique de l'épandage aérien, par exemple en imposant une distance minimale de 30 mètres entre les cultures traitées et des cultures biologiques voisines. Les survols sont par ailleurs interdits lorsque le vent dépasse une certaine force. On comprend désormais pourquoi.